

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 24 juin 2013

Séance Ordinaire 20 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de convocation : vendredi 14 juin 2013

LE 24 juin 2013 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

REPRESENTES : Bruno BAILLON

ABSENTS : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaires de séance : Yvette MARTIN - Georges PAPEGAY

Délibérations du conseil à l'unanimité :

DE 2013_44- Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2012

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012 de la commune du Poët. Ce dernier est consultable en Mairie.

DE 2013_45- Adoption du prix et de la qualité de l'assainissement 2012

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012 de la commune du Poët. Ce dernier est consultable en Mairie.

DE 2013 46- Création d'un poste de 4ème adjoint

- **DECIDE** d'élire un quatrième adjoint.
- **PROCEDE** à la désignation du quatrième adjoint avec les résultats suivants :

Nombre de votants :	13
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrage exprimés :	13
Jean-Marie TROCCHI :	13

- **DESIGNE** Jean-Marie TROCCHI, quatrième adjoint et il est immédiatement installé.

DE 2013 48- Mise en place d'une participation à la protection sociale prévoyance

- **DECIDE** de participer à compter du 1^{er} juillet 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- **DECIDE** de verser une participation mensuelle de 7€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

DE 2013 49- demande de subvention pour la création de la bibliothèque municipale

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une bibliothèque à l'ancienne épicerie qui pourrait être le suivant :

	Conseil Général		DRAC		Commune		TOTAL EN EUROS
Travaux	40%	5 390€	40%	5 390€	20%	2 695€	13 475€
Mobilier	50%	12 471.05€	30%	7 482.63€	20%	4 988.42€	24 942.10€
Informa-tique	50%	1 923.47€	30%	1 154.08€	20%	769.39€	3 846.95€
		19 784.52€		14 026.71€		8 452.81€	42 264.05€

- **SOLLICITE** les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement prévisionnel auprès du Conseil Général, et de la Direction des Affaires Culturelles.

DE 2013_47- Choix du prestataire pour la cantine

- **DECIDE** de retenir l'entreprise LOU CASTEU pour les repas de la cantine situé 12 rue Di Viei Oustaou à MISON (04200) pour un montant de 3.87€ HT et de 4.10€ TTC le repas livraison comprise pour la rentrée 2014.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

DE 2013_50- Acquisition parcelle aux Fourniers

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle A 489a de 1476 m2 pour un montant de 3€ le m2, soit 4428, situé au hameau des Fourniers pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseau de Charrette.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à régler tous les frais s'y rapportant.

DE 2013_51- Tarif repas cantine

- **FIXE** le repas à 4.10€ pour la **cantine** à compter du **1^{er} septembre 2013**

DE 2013-52- Achat concession cimetièrè

- **DECIDE** de racheter une concession cimetièrè à un administré au prix de 381.12€ correspondant au prix d'achat initial

DIVERS :

- Achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes : Choix à l'unanimité du modèle Karcher
- Achat d'un défibrillateur automatique : Décision d'attendre que la législation l'oblige
- Date du Noël des enfants : 15 décembre 2013

La séance est levée à 22h30

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Yvette MARTIN - Georges PAPEGAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_44 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2012

Monsieur MONTAY, Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012 de la commune du Poët. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en annexe de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_45 - Adoption du prix et de la qualité de l'assainissement 2012

Monsieur MONTAY, Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012 de la commune du Poët. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en annexe de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_46 - Création d'un poste de 4ème adjoint

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints avaient été fixés à trois par délibération 2008-23 du 21 mars 2008. L'article L2122.2 du CGCT précise que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% du nombre de Conseillers soit 4 pour la Commune du Poët. Il est nécessaire de passer à quatre adjoints pour l'urbanisme, droits des sols, et pour les préparations et les suivis des travaux.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures parmi les membres du Conseil Municipal.

Est candidat : Jean- Marie TROCCHI

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection à bulletin secret.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'élire un quatrième adjoint.
- **PROCEDE** à la désignation du quatrième adjoint avec les résultats suivants :

Nombre de votants :	13
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrage exprimés :	13
Jean-Marie TROCCHI :	13

- **DESIGNE** Jean-Marie TROCCHI, quatrième adjoint et il est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_47 - Choix du prestataire pour la cantine

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que deux entreprises ont fait une proposition pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude pour la cantine scolaire.

L'entreprise Lou Jas de Château-Arnoux propose le repas au prix unitaire de 4.03 HT soit 4.25€ TTC et la livraison à 8.80€ HT soit 10.52 € TTC.

Le restaurant Lou Casteu de Mison propose le repas livré à 3.87€ HT soit 4.10€ TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise LOU CASTEU situé 12 rue Di Viei Oustaou à MISON (04200) pour un montant de 3.87€ HT et de 4.10€ TTC le repas livraison comprise pour la rentrée 2014.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**
Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :
13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance :

DE_2013_48 - Mise en place d'une participation à la protection sociale prévoyance

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 16 mai 2013;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer à compter du 1^{er} juillet 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- **DECIDE** de verser une participation mensuelle de 7€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :27/06/2013
005-210501037-20130624-DE_2013_48-DE

Le Maire
Alain MONTAY

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :27/06/2013
005-210501037-20130624-DE_2013_48-DE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_49 - demande de subvention pour la création de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle la convention approuvée dans la délibération 2012-69 entre la bibliothèque publique de la commune et la bibliothèque départementale des Hautes Alpes. Avec cette convention, la commune s'engage sur les points suivants :

- ouvrir la bibliothèque 6 heures par semaine sur deux jours au moins par un employé communal qui sera complété par des heures d'ouverture par des bénévoles.
- envoyer le personnel en formation régulièrement
- inscrire au budget la somme de 2€ par habitants pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque et 0.50€ par habitant pour l'action culturelle
- établir un règlement intérieur de la bibliothèque
- fournir un rapport d'activité annuel.

Il rappelle également que c'est le local de l'ancienne épicerie qui a été choisi pour accueillir la nouvelle bibliothèque. Ce local a été entièrement vidé, un employé communal va démarrer les travaux de maçonnerie, de peinture et d'aménagement des sanitaires. Cependant pour la création de cette bibliothèque, il convient d'installer un chauffage, une alarme anti-intrusion, l'alimentation de postes informatiques, de l'éclairage pour les expositions futures, et mise au norme l'installation électrique. Un rideau métal doit également être installé sur la vitrine et sur la porte d'entrée.

L'ouverture de la bibliothèque se fera au 1er semestre 2014.

Monsieur le Maire suggère de demander des subventions auprès du Conseil Général et de la Direction régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 80% pour une dépense subventionnable de 41 617.73€ HT. Il présente le plan de financement suivant les différents devis déjà obtenus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet qui pourrait être le suivant :

	Conseil Général		DRAC		Commune		TOTAL EN EUROS
Travaux	40%	5 390€	40%	5 390€	20%	2 695€	13 475€
Mobilier	50%	12 471.05€	30%	7 482.63€	20%	4 988.42€	24 942.10€
Informa- -tique	50%	1 923.47€	30%	1 154.08€	20%	769.39€	3 846.95€
		19 784.52€		14 026.71€		8 452.81€	42 264.05€

- **SOLLICITE** les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement prévisionnel auprès du Conseil Général, et de la Direction des Affaires Culturelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_50 - Acquisition parcelle aux Fourniers

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une parcelle de terrain doit être achetée par la Commune dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseau du hameau de Charrette dans le but de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales.

Il s'agit de la parcelle section A4 n°489a. Cette parcelle a une superficie de 1476m². Le prix a été fixé à 3€ le m² par la SAFER.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle A 489a de 1476 m² pour un montant de 3€ le m², soit 4428€.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à régler tous les frais s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR :27/06/2013
005-210501037-20130624-DE_2013_50-DE



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 14 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS

Absents et excusés : Jean-Pierre GARCIN

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN

DE_2013_51 - Tarif repas cantine

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir les tarifs de la cantine en fonction du nouveau prestataire choisi. Il rappelle que le tarif du repas est à 4.10€ TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le repas à 4.10€ pour la **cantine** à compter du **1^{er} septembre 2013**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY